

GARANTIE CONTRACTUELLE DE DIETRICH

Nos produits sont garantis **pièces** contre tous vices de matière ou défauts intrinsèques de fonctionnement. Les frais de main d'œuvre et le déplacement peuvent être couverts par la souscription d'un contrat d'entretien auprès de votre installateur ou d'un service après-vente agréé.

1. DEBUT DE LA GARANTIE

La garantie débute à la date d'achat de l'appareil par l'utilisateur. (La date de la facture faisant foi).

La date d'achat doit être également certifiée par le bon de garantie joint à l'appareil et portant le cachet de l'installateur.

En l'absence de justificatif (pas de facture et pas de certificat), la date prise en compte sera la date de fabrication majorée de 6 mois. Date qui se trouve sur la plaque signalétique.

2. DUREE DE LA GARANTIE

- **Chaudières fonte et acier à brûleur soufflé**
(Gammes : **GT - PREMYS**)
 - corps de chauffe en fonte et en acier 3 ans
 - brûleur, accessoires électriques et toutes autres pièces 2 ans
 - préparateurs d'eau chaude sanitaire 3 ans
 - régulations chaudières 2 ans

- **Chaudières fonte à brûleur atmosphérique**
(Gammes : **ELITEC – DTG 230 – DTG 330**)
 - corps de chauffe en fonte et fonte émaillée 3 ans
 - brûleurs, accessoires électriques et toutes autres pièces 2 ans
 - préparateurs d'eau chaude sanitaire 3 ans
 - régulations chaudières 2 ans

- **Chaudière sol à condensation**
(Gammes : **SBK – C 210/ 310 – ELIDENS – GTU C 120-ECODENS -SOLNEO**)
 - corps de chauffe en fonte émaillée (SBK) 3 ans
 - corps de chauffe en fonte d'aluminium (C230/ 310 – ELIDENS-ECODENS) 2 ans
 - corps de chauffe en fonte eutectique (GTU C 120) 3 ans
 - brûleurs, accessoires électriques et toutes autres pièces 2 ans
 - préparateurs d'eau chaude sanitaire 3 ans
 - régulations chaudières 2 ans

- **Chaudières murales et chaudières murales à condensation**
(Gammes : CITY-CITADINE –VIVADENS - INNOVENS)

- chaudières CITY (y compris accessoires et composants) 2 ans
- chaudières CITADINE (y compris accessoires et composants) 2 ans
- chaudières VIVADENS (y compris accessoires et composants) 2 ans
- chaudières INNOVENS (y compris accessoires et composants) 2 ans
- régulations chaudières 2 ans
- préparateurs d'eau chaude sanitaire 3 ans

- **Chaudières à combustibles solides**
(Gammes : CF 120 CSE – CBB – CBI)

- corps de chauffe en fonte (CF 120 CSE) 3 ans
- corps de chauffe en acier (CBB – CBI) 3 ans
- régulations (CBB – CBI) 2 ans
- brûleur (CBM –CBP) 2 ans
- Accessoires électriques et toutes autres pièces 2 ans

- **Chauffe-eau muraux gaz**

- chauffe-eau CEG (y compris accessoires et composants) 2 ans
- chauffe-eau CBG (y compris accessoires et composants) 2 ans

- **Solaire**

(Gammes : DIETRISOL-INISOL)

- panneaux solaires 3 ans
- régulations solaires 2 ans
- cuves des préparateurs solaires 3 ans

- **Solution combinée condensation gaz et solaire**

(Gammes : SOLNEO)

- panneaux solaires 3 ans
- régulations 2 ans
- cuves des préparateurs solaires 3 ans
- corps de chauffe inox 2 ans

- **Pompes à chaleur**

(Gammes : **ROE- ROI-ROE+ - NAPO – SOLO-ALEZIO**)

- module extérieur 2 ans
- module intérieur 2 ans
- régulation 2 ans

- **Chauffe-eau électrique et préparateurs**

(Gammes : **COR-EMAIL et PRÉPARATEURS**)

- cuves et corps de chauffe des chauffe-eau électriques blocs de 10-15 et 30 litres 3 ans
- cuves et corps de chauffe des chauffe-eau électriques standard et sur-isolés, muraux verticaux, horizontaux, à poser (50 à 500 L) 5 ans
- cuves des préparateurs indépendants et mixtes B-MPL-SRL 3 ans
- équipements électriques et éléments amovibles des accumulateurs gaz, des chauffe-eau électriques et préparateurs indépendants 2 ans

- **Autres produits**

- cuves des accumulateurs gaz GS 3 ans
- récupérateurs RCI 3 ans
- Chauffe-eau thermodynamique CETD 300 EH 2 ans
- Radiateurs acier 5 ans

ATTENTION : Les pièces d'usures (thermocouple, gicleur, électrode, joints, fusibles, sonde d'ionisation etc...) n'entrent pas dans le cadre de la garantie.

3. GARANTIE DES PIÈCES REMPLACÉES

La garantie des pièces de rechange neuves, vendues par le Centre Pièces de Rechange, est identique à celle des composants des produits neufs (*Cf : liste ci-dessus*)

Les pièces vendues en échange standard bénéficient d'une durée de garantie de 1 an à partir de la date d'achat.

4. DISPONIBILITE DES PIÈCES

La durée minimale de disponibilité des pièces se rapportant aux appareils De Dietrich est de 5 années à compter de la date de publication du dernier Catalogue Tarif sur lequel figure l'appareil concerné.